

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 14 mars 2022

**Présents :** Mmes Sylvie SECHET, Monique ZAMPERLINI, Karine LANIAU, Martine COUDRIEU, et Mrs Marcel DUBOIS, Damien GUILLAUMOT, Jürgen ALLEAUME, Fabrice AUCOULON, Jean-Michel DUMAZERT.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Catherine DUMAZERT pouvoir à M. Jean Michel DUMAZERT  
M. Marc SECHET pouvoir à M. Marcel DUBOIS  
M. Xavier SEVERE pouvoir à M. Fabrice AUCOULON

**Absentes :**

Mmes Nathalie ECCLI, Lucilia DA SILVA.

**Personnel administratif :**

Mme Paula FONSECA

La séance a été ouverte à 19h00 sous la présidence de Mme Sylvie SECHET.

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code des communes, M. Marcel DUBOIS est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**2) Convention Vir'volt**

M. Jürgen ALLEAUME, conseiller municipal chargé des travaux, expose aux membres du conseil municipal la convention Chantier participatif avec Vir'Volt dont l'objet est la rénovation du mur de l'école élémentaire (Nettoyage, déjointage et rejointage).

Cette convention a pour but l'organisation d'un chantier participatif pour la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine culturel, bâti, naturel local et de mobiliser la population locale pour permettre l'appropriation de ce patrimoine et garantir l'échange interculturel et interpersonnel avec les jeunes internationaux accueillis par Vir'Volt dans le cadre de son action.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention Vir'volt relative à la mise en place d'un chantier participatif sur la commune pour la remise en état d'une partie du mur de clôture de l'école élémentaire, et autorise Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, le maire adjoint, à signer la convention telle que jointe à la présente

**3) Détermination du nombre d'adjoints**

Mme le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. Elle demande au conseil municipal de passer le nombre d'adjoint de 1 à trois, afin d'assurer son remplacement en cas d'absence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déterminer à 3 postes le nombre d'adjoints au maire.

**4) Election Maire Adjoint**

Mme le Maire informe que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1er tour de scrutin**

Mme le Maire demande s'il y a des candidats.

Mme Monique ZAMPERLINI et M. Jean Michel DUMAZERT proposent leurs candidatures.

Mme le Maire enregistre la candidature de Mme Monique ZAMPERLINI et M. Jean Michel DUMAZERT et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

L'assesseur procède au dépouillement.

Mme Sylvie SECHET proclame les résultats.

Ont obtenu Mme Monique ZAMPERLINI 12 voix (douze) et M. Jean Michel DUMAZERT 11 voix (onze). Mme Monique ZAMPERLINI et M. Jean Michel DUMAZERT ayant obtenu la majorité absolue de voix sont proclamés Adjointes au maire et sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

#### **5) DETR 2022 : Ravalement et réfection de toiture des écoles**

Mme La Maire indique au Conseil Municipal qu'une demande de subvention concernant la DETR a été faite pour les travaux de l'école Maternelle et Élémentaire à savoir :

- Ecole Maternelle : fourniture et pose de menuiserie PVC pour un montant de 4 424.64 € H.T. ; ravalement pour 30 685.50 € HT ; remplacement de 18 mètre linéaire de gouttière pour un montant de 6 802.81 € HT.
- Ecole Élémentaire : fourniture et pose de menuiserie PVC pour un montant de 2 505.03 € HT ; ravalement pour un montant de 35 998.33 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la réalisation des travaux cités ci-dessus et donne délégation à Mme le Maire pour solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2022.

#### **6) DSIL 2022 : Réfection de la toiture de la salle des fêtes communale**

Mme La Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été déposée au DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) concernant le projet de réfection de la toiture de la Salle des Fêtes ainsi que le changement des dalles du faux plafond soit :

- réfection du plafond de la Salle des Fêtes pour un montant de 15 824.80 HT.
- recherche et remplacement d'ardoise sur la toiture de la Salle des Fêtes communale pour un montant de 418.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte la réalisation des travaux cités ci-dessus, et donne délégation à Mme le Maire pour solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2022.

#### **7) Questions diverses**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal du décès de Mr Michel MIRAMONT, co-fondateur du théâtre Darius MILHAUD. Des fleurs lui seront adressées par la municipalité.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 19H45.